

N/REF : 13/01/2026 22H13 C:000053 I:02512
V/REF : AC/C36939
V/Email reçu le Mardi 13/01/2026 a 22H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NAL
IMMEUBLE : RES.NOUAILLE -NAL
28-30, BOULEVARD RENE LAENNEC
. 35000 RENNES

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 30 BOULEVARD RENE LAENNEC - MME AYARI 06 61 64 60 23
LOGEMENT N° 100648, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : FUIITE SUR ALIMENTATION D'UN ROBINET = GROSSE FUIITE EN CONTINUE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/01
MIS EEN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REEMPLACEMENT ROBINET MACHINE A LAVER AVEC APPLIQUE
REEMPLACEMENT JOINT FIBRE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 11H37 Mme A GUILLO

16/01 : MESSAGE LAISSÉ
Suite a donner : OUI. Le 19/01/2026 a 17:26

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL036-Répar.Robinet MaL	2	46,00	46,00
TOTAL H.T.				46,00
T.V.A. a 10,00%				4,60
TOTAL T.T.C.En EURO				50,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.